

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

Nombre de membres  
Composant le Conseil  
Municipal : 33

Nombre de membres en  
exercice : 33

Nombre de Conseillers  
Présents : 18  
Représentés : 03  
Absents : 12

Début de séance : 19h 45

Fin de séance : 21h

L'an deux mille treize, le Jeudi 20 Juin, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 13 Juin 2013 par Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Présidente de séance.

### Etaient présents :

Mme Victoire JASMIN, M. Philipson FRANCFORT, Mme Marcienne ARPHEXAD, M. Edmond MARCEL, Mme Marianne LOYSON, M. Patrick CORNELIE, Mme Laure PHAETON, Mme Maud URSULE, M. Aristé ALPHONSE, M. Valentin ODE, Mme Annette PRESSE, Mme Suzette DUPORT, M. Renélien CABRIOLLE, Mme Lucienne DYVRANDE, M. Aurel MIRRE, M. Hugues MARIE, Mme Marie-Anna PHAETON, M. Léonard JERUL.

### Absents :

M. Roger BASTIN, M. Bernard BOURGAREL, Mme Henriette ALEXIS, M. Gérard BLOMBOU, M. Patrick EUGENE, M. Daniello FOULE, M. Jean BARDAIL, Mme Liliane DOCAN, M. Sylvain FLEREAU, Mme Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Mme Roselyne CARDOVILLE, M. Eric MANNE.

Représentés : M. Jean-Claude LOMBION, Mme Florise CANVOT/VINCENT et Mme Jeanny-Claude VERCAUTRIN (par Mme Victoire JASMIN),

Le quorum étant atteint (18 élus présents), la séance est ouverte à 19 h 45, sous la présidence de **Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.**

Il est proposé de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.



**Madame Marianne LOYSON** est proposée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance et procède à l'appel des Elus.

**Madame Victoire JASMIN** donne ensuite lecture des différents points de l'ordre du jour.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Mai 2013*
- 2. Mise en place de cours de vacances pour l'année 2013*
- 3. Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe dans le cadre du dispositif « Volontaire Service civique ».*
- 4. Fixation du tarif d'utilisation de la sanisette publique*
- 5. Autorisation donnée au Maire de signer le marché de location et de maintenance de photocopieurs numériques pour la Ville de Morne-à-l'Eau.*
- 6. Lancement de la procédure de modification du POS n°4 : Implantation du Pôle de Valorisation des déchets.*
- 7. Convention mandatant l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe pour la mise en place et le suivi de la procédure de modification du POS/implantation du futur Pôle de Valorisation des Déchets.*
- 8. Attribution d'une aide exceptionnelle au collège de Morne-à-l'Eau*
- 9. Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association « RING DE MORNE-A-L'EAU.*
- 10. Attribution d'une aide exceptionnelle au pôle handball de l'Etoile*
- 11. Approbation de la convention avec les services de la P.J.J. (Protection judiciaire de la Jeunesse)*
- 12. Approbation de la convention de partenariat « ville-étape » de la 12<sup>ème</sup> édition du Tour de la Guadeloupe de Voile Traditionnelle*

13. *Compétition de modélisme naval dans le cadre du Mois du Nautisme et du Développement Durable (MN2D) : adoption de la grille des prix*
14. *Compétition de VTT dans le cadre du MN2D – Adoption de la grille des prix*
15. *Foire culinaire dans le cadre du MN2D : adoption des tarifs de location d'espaces de stands*
16. *Organisation de la manifestation intitulée « Tickets Sports » pour l'exercice 2013*
17. *Demande de subvention au titre d'un projet d'échange culturel avec Cuba*
18. *Affectation du produit des amendes de police – exercice 2013*
19. *Décision Budgétaire Modificative n°2013-04*
20. *Etude de faisabilité technique, économique et environnementale pour la mise en place d'installations solaires thermiques et d'éclairages performants*
21. *Renouvellement de la mission et du poste Chef de projet Animation Locale et Eco Développement*
22. *Projet de convention de gestion du Domaine Public du Conservatoire du Littoral*
23. *Demande de subvention au titre du Plan d'Information et de Communication autour du Développement Durable*
24. *Acquisition d'une parcelle pour la construction du Pôle de valorisation de déchets (P.V.D.)*
25. *Questions diverses*

**POINT N° 01 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mai 2013**

Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Mai 2013.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 02 - Mise en place de cours de vacances pour l'année 2013**

Monsieur Guy LOMBION, Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Animation est désigné par Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire afin de porter à l'assemblée des informations sur cette affaire.

**Monsieur G.LOMBION** informe que le but de ces cours prévus, du 1er au 21 Août 2013, est de permettre aux élèves de la ville de bénéficier d'une révision intensive afin de combler leurs lacunes et consolider leurs connaissances acquises et de leur redonner confiance. Ces cours seront assurés par des jeunes diplômés (BAC+3) de la commune ayant une expérience dans le domaine du soutien scolaire ou des retraités de l'Education Nationale.

**Madame JASMIN** demande s'il y a des questions.

**Monsieur JERUL** souhaiterait être renseigné sur le bilan relatif à ces cours.

**Monsieur G. LOMBION** répond que les parents sont très satisfaits et que c'est un bilan positif. Il ajoute qu'il est aussi question d'aborder l'année scolaire sereinement.

N'ayant plus d'autres questions, Madame Jasmin remercie Monsieur G.Lombion pour son intervention et ensuite demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 03 - Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe dans le cadre du dispositif « Volontaire Service civique ».**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire informe que cette affaire est suivie par Madame Maud ALDINI, Directrice de l'Éducation et Temps Libre et que celle-ci, sera présentée par Monsieur G. LOMBION.

**Monsieur G. LOMBION** fait état de la reconduction d'une convention dans le cadre du service civique avec la FOLG (Fédération des œuvres laïques de la Guadeloupe) afin de prolonger les contrats et aussi d'accueillir d'autres jeunes. Il faut savoir, que ces jeunes ne sont pas qualifiés mais donnent de leur temps.

Pour les jeunes concernés, cette opération constitue une opportunité de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, mais également de mieux connaître leur territoire en expérimentant et en développant de nouveaux projets au service de la population, en démultipliant l'impact d'actions existantes et en renforçant la qualité du service à la population déjà rendu par les agents de la collectivité.

N'ayant pas de questions, Madame Jasmin remercie Monsieur G.Lombion et puis passe au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 04 - Fixation du tarif d'utilisation de la sanisette publique**

Afin de débattre sur ce point, Madame Jasmin donne la parole à Monsieur Lucien GALVANI, Directeur Général des Services.

**Monsieur GALVANI** informe que la sanisette publique installée sur le parking du stade, a été mise en service la semaine dernière. Pour son utilisation, il a été proposé la somme de 20cts car il précise que lorsqu'il y a gratuité, il y a abus. Cet équipement est en état de fonctionnement et il se nettoie automatiquement après chaque utilisation. Le fonctionnement de cette sanisette est en synergie avec le développement durable. A cet effet, il y a un capteur qui récupère l'eau pluviale. Puis, cette eau est filtrée, traitée et réutilisée à chaque fois. La maintenance est faite à distance par une société.

**Monsieur JERUL** veut savoir qui a en charge l'entretien des parois.

**Monsieur GALVANI** répond que le nettoyage se fait automatiquement et qu'une société intervient trois fois par semaine.

**Madame JASMIN** ajoute que dès qu'un problème sera détecté, il y aura aussitôt l'inscription suivante « Hors service ».

Madame Jasmin remercie Monsieur GALVANI et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N° 05 - Autorisation donnée au Maire de signer le marché de location et de maintenance de photocopieurs numériques pour la Ville de Morne-à-l'Eau.**

Madame Jasmin précise que cette affaire est suivie par Monsieur Steeve MEGAL, Responsable du Service Juridique mais sera présentée par Monsieur L. GALVANI, D.G.S.

**Monsieur GALVANI** présente à l'assemblée ce point relatif à une procédure de marché public, lancée afin de remplacer les photocopieurs des services de la collectivité et des écoles pour la plupart, obsolètes. Notamment, plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Au terme des réunions des 10 et 24 mai 2013, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les propositions de location et maintenance des entreprises suivantes :

- **Lot 1 : IMAGIO**
- **Lot 2 : IMAGIO**
- **Lot 3 : XEROX**

Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, Présidente de séance à signer ce marché relatif aux photocopieurs.

Madame Jasmin remercie Monsieur le Directeur Général des Services et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N° 06 - Lancement de la procédure de modification du POS n°4 : Implantation du Pôle de Valorisation des déchets.**

La parole est donnée à Madame Lydie CLAMY, Directrice de l'Aménagement du Territoire et d'occupation des Sols afin de porter à l'assemblée les renseignements nécessaires relatifs à cette affaire.

Madame CLAMY précise que la collectivité a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en 2010 par délibération en date du 26 avril 2010 ; l'élaboration de ce document d'urbanisme est une démarche longue, basée sur la réalisation au préalable, d'un certain nombre d'études visant à :

- 1. élaborer un diagnostic du territoire exhaustif;**
- 2. définir les enjeux du développement de la commune ;**
- 3. poser les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 15/20 années à venir au travers du PADD :  
Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

Concomitamment à la réalisation de telles études, la mise en place opérationnelle d'équipements structurants collectifs se poursuit et par conséquent l'instruction des autorisations d'urbanisme également.

Actuellement les projets tels que la construction de la nouvelle Station d'Épuration à Gédéon, du Pôle de Valorisation des Déchets, la mise en place d'équipements de proximité : de loisirs, sportifs et d'accueil doivent être concrétisés.

Son implantation est envisagée à Richeval sur la parcelle cadastrée AH 51 – avant division et bornage de la portion de terrain concernée par le projet; terrain dont l'acquisition est en cours de finalisation.

Cette parcelle est classée en zone INA au POS ; celle-ci est définie comme étant une zone d'urbanisation future d'initiative publique. Elle couvre les terrains en périphérie de l'agglomération principale dont la destination est le développement urbain. Elle englobe les secteurs à proximité immédiate du centre ville dont le secteur Richeval.

Néanmoins, les dispositions de cette zone autorisent la construction de cet équipement public dans :

- le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée – ZAC-;
- ou après modification du POS.

**Monsieur JERUL** souhaiterait savoir si l'achat de cette parcelle a été effectué par la commune.

**Madame CLAMY** répond que cette précision sera donnée ultérieurement par Monsieur Willy CORNELIE.

Madame Jasmin remercie Madame Clamy et invite l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE (Monsieur L. JERUL)**

**POINT N° 07 - Convention mandatant l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe pour la mise en place et le suivi de la procédure de modification du POS/implantation du futur Pôle de Valorisation des Déchets.**

Madame JASMIN donne la parole à Madame CLAMY afin de débattre sur ce point.

**Madame CLAMY** explique que dans le cadre de la mise en place de la procédure de modification du POS n°4 liée à la construction du futur Pole de Valorisation des Déchets, la collectivité commandera l'accompagnement de l'Agence Foncière d'Urbanisme suivant le cadre contractuel annexé à ce présent rapport.

Il s'agira pour ce partenaire de :

- 1/ garantir la sécurité juridique de la procédure, en veillant au respect des dispositions réglementaires définies par le Code de l'Urbanisme en vigueur pour chacune des étapes liées à la mise en œuvre de la procédure de modification du POS ;
- 2/ d'établir dans les délais et formes réglementaires tous les actes administratifs requis en l'espèce ;
- 3/ cette intervention ponctuelle démarre à la présente délibération et prendra fin à celle statuant sur le projet de modification du document d'urbanisme suite à l'enquête publique.



Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire remercie Mme Clamy et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE (Monsieur L. JERUL)**

**POINT N° 08 - Attribution d'une aide exceptionnelle au collège de Morne-à-l'Eau**

Madame JASMIN donne la parole à Monsieur G. LOMBION.

**Monsieur G. LOMBION** informe que des élèves du collège devaient réaliser un questionnaire, écrire des nouvelles relevant de l'esthétique de la créolité et mettre en voix des passages de texte, autour de l'ouvrage support de Patrick CHAMOISEAU « Le dernier coup de dent du voleur de banane »

Cette opération s'est déroulée du mois d'octobre au mois décembre 2012. Afin de récompenser les participants, une fête sera organisée, au cours de laquelle des récompenses leur seront distribuées, à la fin de l'année scolaire.

A ce titre, le collège CHARLES DE GAULLE a mis en place ce projet littéraire intitulé « **VOUS M'EN DIREZ DES NOUVELLES** ».

Et afin de mener à bien ce projet final, le collège sollicite auprès de la commune une contribution financière de cinq cent euros (500 euros).

Madame Jasmin demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 09 - Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association « RING DE MORNE-A-L'EAU.**

La parole est donnée à Monsieur Guy LOMBION.

**Monsieur G. LOMBION** explique que l'Association « RING DE MORNE-A-L'EAU » a été invitée à des tournois de boxe dans la Caraïbes et sollicite une subvention de 5000€ mais compte tenu de la situation actuelle des finances de la collectivité une aide **de mille euros (1000 euros)** sera proposée.

Madame la Présidente de séance demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **POINT N° 10 – Attribution d'une aide exceptionnelle au pôle handball de l'Etoile**

Ce point est suivi par Messieurs G.LOMBION et Gérard ANDY, Directeur des Affaires Sportives mais sera présenté par G. LOMBION

**Monsieur ANDY** annonce que la section handball de l'Etoile a remporté avec brio les « play off de handball 2013 ». Cette victoire vient couronner une saison où le sport collectif Mornalien s'est une nouvelle fois hissée au niveau des meilleurs.

Ce couronnement récemment obtenu par l'Etoile a qualifié d'office cette équipe pour une participation aux finalités du championnat de France de national 3, à la conquête d'un titre suprême.

C'est pour lui permettre de supporter les dépenses relatives à sa participation à cette compétition dans l'hexagone, que je vous propose d'allouer au club une aide exceptionnelle de 10 000,00 euros qui tient compte des capacités actuelles de la collectivité.

Madame soumet aux membres du Conseil municipal le vote de cette affaire.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **POINT N° 11 – Approbation de la convention avec les services de la P.J.J. (Protection judiciaire de la Jeunesse)**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur G.LOMBION afin de débattre sur le point cité ci-dessus.

**Monsieur G. LOMBION** explique qu'il s'agit d'un projet qui n'est pas courant car il est question de mineurs auteurs d'infractions pénales. Par ce fait, il leur est proposé 200h de travaux généraux ; ils auront un contact permanent avec un référent.

A l'issue d'une convention qui sera signée entre la commune et la P.J.J., certains mineurs auteurs d'infractions pénales dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, de mesures ou sanctions éducatives, ou de peine, seront accueillis au sein des services communaux dans la limite de sa capacité d'accueil.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire prie les membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE (Monsieur L. JERUL)**

**POINT N°12 – Approbation de la convention de partenariat « ville-étape » de la 12<sup>ème</sup> édition du Tour de la Guadeloupe de Voile Traditionnelle**

Ce point est suivi par Messieurs G.LOMBION et Gérard ANDY, Directeur des Affaires Sportives.

**Monsieur G. LOMBION** informe que la commune accueille une étape du tour de voile de la Guadeloupe, prévue le 07 Juillet prochain. Il y aura une particularité, la commune aura une équipe, ayant construit un bateau et celle-ci va concourir sur ce même bateau intitulé « L'UNITE 111 »  
A cet effet, la population et les élus doivent venir nombreux la soutenir . Il y a de fortes chances que ce projet soit reconduit.

L'accueil de cette étape du Tour est la confirmation d'une volonté politique clairement affirmée de mettre en évidence le potentiel, en termes de loisirs nautiques, qu'offre cette magnifique baie de Vieux-Bourg. Un développement des loisirs nautiques qui, au delà de la volonté municipale, ne pourra cependant se faire sans l'adhésion des habitants du quartier.

A cette occasion, il sera utile de mettre en place un espace afin de recevoir les différents sponsors.

**Madame JASMIN** demande à Monsieur Andy s'il désire ajouter des observations concernant ce point.

**Monsieur ANDY** souligne que Monsieur G.LOMBION a tout dit mais il tient à souligner que la mise en place de toute la logistique demande un travail énorme puisqu'en acceptant l'accueil de cette compétition, la collectivité s'oblige à la mise à disposition de moyens logistiques prévus par le comité régional de voile, notamment la prise en charge de 500 repas.

Une participation financière à hauteur **de cinq mille euros (5 000,00€)** devra aussi être versée au Comité guadeloupéen de voile traditionnelle de la Guadeloupe, avant l'accueil de l'étape, afin de permettre l'organisation de cette compétition.

Madame Jasmin remercie Messieurs G.LOMBION et G. ANDY pour leur intervention et invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'acceptation de la convention qui organisera cet événement sportif et ainsi que sur la participation financière de la collectivité.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N°13 – Compétition de modélisme naval dans le cadre du Mois du Nautisme et du Développement Durable (MN2D) : adoption de la grille des prix**

Monsieur G.ANDY est désignée par Madame Jasmin afin de débattre sur cette affaire.

**Monsieur ANDY** soumet aux élus municipaux, le projet de compétition de modélisme naval organisée par la commune de Morne-A-L'Eau en partenariat conventionné avec l'association Kannot Guadeloupe et sa grille des prix.

Cette compétition se déroulera dans le cadre du MN2D. Il s'agit d'une course tout public de modélisme naval sur le plan d'eau du port de pêche de Vieux Bourg, Morne-A-L'Eau.

Cette compétition à été organisée par la commune pour la première fois au cours de l'édition précédente, elle reste intégrée au MN2D. C'est à la fois une course et une démonstration avec initiation au modélisme naval et exposition.

Madame Jasmin remercie Monsieur Andy et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT N°14 – Compétition de VTT dans le cadre du MN2D – Adoption de la grille des prix**

La parole est donnée à Monsieur G.ANDY

**Monsieur ANDY** informe que ce point est similaire au précédent. C'est la présentation du projet de compétition de VTT organisée par la commune de Morne-à-L'Eau en partenariat conventionné avec l'association EVASION NORD et sa grille des prix.

Il s'agit d'une course à VTT sur le territoire de la Commune à Vieux Bourg. Elle concerne les catégories : Cadets, Cadettes, Dames, Juniors, Masters 1-2, masters 3+ et seniors. Les compétiteurs devront être licenciés ou disposeront d'une licence journalière accompagnée d'un certificat médical.

Cette compétition à déjà été organisée par la commune les années antérieures (mais pas en 2012). C'est donc un retour mais intégré cette fois à une plus grande manifestation : le MN2D.

Le MN2D est une manifestation centrée sur le nautisme mais avec aussi un programme varié et un axe de développement durable et de sports de pleine nature dans lequel cette compétition tient véritablement sa place. Elle permettra la mise en valeur de l'intérieur des terres de Vieux Bourg et de son potentiel sportif et éco touristique associée à un spectacle dans lequel la volonté du participant est mise en exergue.

Pour conclure, il est question de valoriser tout ce qui se rapporte au sport.

Madame Jasmin remercie Monsieur Andy et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N° 15 - Foire culinaire dans le cadre du MN2D : adoption des tarifs de location d'espaces de stands**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur G. ANDY.

**Monsieur ANDY** soumet le projet de tarifs des locations d'espaces pour la foire culinaire organisée dans le cadre du MN2D les **samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2013** sur le port de pêche de Vieux Bourg, Morne-A-L'Eau :

- Location d'un emplacement pour une journée : **30 €**
- Location d'un emplacement pour deux jours : **50 €**
- Location d'un demi-chapiteau pour une journée : **85 €**

(A savoir : un chapiteau comporte deux stands)

N'ayant plus de questions, Madame la Présidente de séance remercie l'intervenant et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N°16 - Organisation de la manifestation intitulée « Tickets Sports » pour l'exercice 2013**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur G. ANDY.

**Monsieur ANDY** souligne que malgré les problèmes financiers, la commune a souhaité maintenir cette manifestation.

**Madame PRESSE** voudrait être informée sur les disciplines proposées

**Monsieur ANDY** répond qu'il y a du judo, de la danse traditionnelle, des sorties, en fait un bon panel d'activités.

**Madame JASMIN** renchérit en disant que c'est une exclusivité pour la commune de Morne-à-l'Eau.

N'ayant plus de questions, Madame la Présidente de séance remercie l'intervenant et demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir procéder au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N°17 - Demande de subvention au titre d'un projet d'échange culturel avec Cuba**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur MEGAL Steeve afin de porter des précisions relatives à cette affaire.

Monsieur MEGAL fait savoir que le chœur « Rézéda » est un ensemble choral mornalien, invité à prendre part au festival « Casa Del Caribe », qui se tiendra du 03 au 09 juillet 2013, organisé par la ville de Santiago de Cuba. A cette occasion, cet ensemble effectuera plusieurs prestations et concerts ainsi que des « master classes » sur la thématique du chant populaire.

C'est dans ce contexte du développement de la coopération avec les Etats de la Caraïbe et en l'espèce avec nos voisins cubains, et sachant l'intérêt que présente pour la collectivité le partage de nos savoirs, que le président de « Rézéda » a sollicité une participation financière de la Ville à ce projet, à hauteur de 5 000, 00 euros.

**Madame URSULE** soutient qu'il s'agit d'une belle formation chorale, portée par Monsieur et Madame NANNETTE, mornaliens d'adoption. Cette association a un très fort potentiel et ce serait formidable, de montrer à d'autres, de surcroît Cuba, nos possibilités et nos potentiels.

Je vous demande d'en délibérer et d'accorder une participation **à hauteur de 2 000,00 euros** à l'ensemble choral.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **POINT N°18 - Affectation du produit des amendes de police – exercice 2013**

Monsieur GALVAN rappelle que le comité des finances locales, en sa séance du 12 Février 2013, a procédé à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ce produit est partagé proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition, entre :

- 1) Les communautés urbaines et autres groupements comptant au moins 10 000 habitants , auxquelles les communes ont transféré la totalité de leurs compétence en matière de voies communales , de transports en commun et de parc de stationnement et les communes de 10 000 habitants et plus ne faisant pas partie de ces groupements.
- 2) Les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences précitées et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

Une somme **de 53 532,00 Euros** a été attribuée à notre commune.

Conformément à l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ce produit doit-être affecté.

Aussi il est proposé à l'assemblée la répartition qui suit :

- 1) Installation de signalisation horizontale : **18 532 €**
- 2) Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière : **35 000 €**

Madame Jasmin remercie Monsieur Galvani et prie les élus de bien vouloir en délibérer.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **POINT N° 19 - Décision Budgétaire Modificative n°2013-04**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL, Directeur des Affaires financières afin de débattre sur le point cité ci-dessus.

**Monsieur PRADEL** explique que le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la construction d'un pôle de valorisation de déchets. Il sera implanté sur un terrain **de 2.5 hectares** sis à Richeval que la commune partagera avec le SICTOM qui va y installer un quai de transfert.

Les négociations avec le propriétaire viennent d'aboutir sur la base d'un prix de vente **de 450 990,00 € soit 18 € le m<sup>2</sup>**. La commune a obtenu le paiement partiel du prix du terrain en attendant de conclure avec le SICTOM les modalités de versement de sa part à hauteur **de 225 495 €**.

En complément des crédits déjà inscrits au budget (opération 832, article 2318 fonction 824) il est proposé à l'assemblée d'abonder le chapitre budgétaire de la somme de 230 000 € par une diminution des opérations 361 de 70 000 € et 241 de 70 00 €. (Section d'investissement)

Par ailleurs la ville doit inscrire deux nouvelles recettes dans la section de fonctionnement :

- Subvention de l'Agence Régionale de Santé (pour la vaccination): **50 000 €**
- Fonds de Péréquation Interco et communale (dotation 213) : 222 111

**Monsieur JERUL** fait observer qu'il n'y a aucun élément pour analyser les comptes, donc ce dernier, préfère s'abstenir au nom du groupe.

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE (Monsieur L. JERUL)**

### **POINT N°20 - Etude de faisabilité technique, économique et environnementale pour la mise en place d'installations solaires thermiques et d'éclairages performants**

Madame JASMIN donne la parole à Madame CAROUPANAPOULLE, Chargée de mission Déchets, Energies, Climat et mobilité.

**Madame CAROUPANAPOULLE** intervient en disant que face aux défis énergétiques que sont d'une part, l'inadéquation entre une demande d'électricité croissante et la quantité limitée des ressources fossiles, et d'autre part, la nécessité de réduire l'approvisionnement en ces ressources émettrices de gaz à effet de serre, les orientations nationales fixées par les lois Grenelle et déclinées au local par le plan régional énergétique, le PRERURE, révisé en 2012, incitent à des politiques ambitieuses d'économie d'énergie.

Avec ses 17 000 habitants et 480 agents, la ville de Morne-à-l'Eau a décidé de s'engager pleinement dans une telle stratégie en mettant en place un programme de maîtrise des consommations énergétiques. Cette démarche s'inscrit dans l'élaboration de l'agenda 21 de la ville qui vient d'être lancé.

**2 cibles sont visées:** le patrimoine de la ville et ses administrés.

Sur la cible « patrimoine de la ville », la ville a établi un partenariat avec le Conseil en Energie Partagé (C.E.P) du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et



de l'Environnement (C.A.U.E) de la Guadeloupe pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de son patrimoine bâti.

Le pré-diagnostic formule des préconisations dont le remplacement d'équipements énergivores (lampes incandescentes, chauffe-eaux électriques).

C'est dans ce contexte qu'une étude de faisabilité technique, environnementale et économique sera réalisée par le bureau d'étude TECSOL. Elle a pour objectif de bien dimensionner les installations solaires thermiques et les équipements d'éclairage performants à mettre en place.

Cette étude, dont le budget s'élève de 9125 € HT, sera cofinancée à 70% par l'ADEME.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire remercie Mme Caroupanapouille pour son intervention et passe au vote.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **POINT N°21 - Renouveaulement de la mission et du poste Chef de projet Animation Locale et Eco Développement**

Monsieur Willy CORNELIE, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable est désigné par Madame Jasmin afin de débattre sur cette affaire. Puis Monsieur W. Cornélie, accompagné de Madame Axelle CARTINOT, Chef de projet donnera des informations nécessaires relatives à ce point.

**Monsieur W. CORNELIE** soutient que Morne à l'Eau possède de nombreux atouts en matière de patrimoine bâti, de biodiversité, de sites naturels et d'éco-tourisme qu'il faut aujourd'hui mettre en valeur car sources de développement économique et d'emploi pour le territoire.

De nombreux acteurs sur l'ensemble de la commune mènent des actions qu'il faut soutenir, développer et mettre en cohérence dans le cadre d'un Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement de Morne à l'Eau.

En ce qui concerne le projet suivant : un chef de projet animation et écodéveloppement, il s'agit pour le chef de projet de poursuivre l'animation du Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement de Morne à l'Eau afin de mettre en valeur et de développer des actions d'animation favorables à l'écodéveloppement du territoire.

Ce poste est cofinancé à 100% par le Conseil Régional et le FEADER

**Madame CARTINOT** ajoute que concernant le bilan financier, il est question de mettre en valeur la biodiversité et le patrimoine historique des Grands-fonds, des plaines et du Grand-Cul de Sac Marin, il y a aussi l'aide à

la création, au développement, à la promotion et à l'animation des actions touristiques et animer le territoire et faire vivre le programme.

**Monsieur W. CORNELIE** fait observer que de nombreuses réalisations ont été le fruit de Mme CARTINOT, telles que les études relatives à la boue de Babin, les canaux de la plaine de Grippon, Ravine des Coudres, la construction du Marché aux vivres, la carte touristique, la gestion du littoral, l'aménagement du site de Babin, les jeux de record des multitudes d'actions ....

Madame Jasmin remercie les intervenants et demande aux élus de bien vouloir en délibérer.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **POINT N°22 - Projet de convention de gestion du Domaine Public du Conservatoire du Littoral**

La parole est donnée à Monsieur W. CORNELIE.

**Monsieur W. CORNELIE** informe qu'il s'agit de la convention de gestion du Domaine Public du Conservatoire du Littoral qui a été signée en 2011. Il porte sur 3500 hectares. Il y a eu plusieurs ajustements car au fur et à mesure des parcelles s'y ajoutent

Conformément à L'article L. 322-9 du Code de l'Environnement qui prévoit que les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales » la ville de Morne à l'Eau a sollicité le Conservatoire du littoral pour prendre en gestion ces espaces.

#### **La convention : Protéger et Gérer le littoral et le Domaine Public Maritime et Lacustre**

La convention est passée avec le Conservatoire du littoral pour une période de 6 ans reconductible une fois.

Elle a 3 grands chapitres :

- Un chapitre lié aux principes généraux de gestion
- Un chapitre lié à l'affectation de bâtiments
- Un chapitre lié aux dispositions d'exécution

#### **Objectifs :**

- ⇒ Transférer la gestion du domaine du Conservatoire du Littoral à la commune pour 6 ans
- ⇒ Optimiser la protection des espaces du Conservatoire à Morne à l'Eau

- ⇒ Réglementer et améliorer l'accueil du public
- ⇒ Protéger la ressource
- ⇒ Contribuer à la création de nouveaux métiers (gardes du littoral) dans le territoire

N'ayant pas de questions, Madame JASMIN demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N°23 - Demande de subvention au titre du Plan d'Information et de Communication autour du Développement Durable**

Madame Jasmin donne la parole à Monsieur Willy CORNELIE.

**Monsieur CORNELIE** souligne que la Ville de Morne-à-l'Eau a fait du développement durable une grande priorité.

Le Développement Durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins» (Rapport Bruntland 1987).

A Morne à l'Eau, deux grands programmes reconnus par les instances nationales et européennes portent ces objectifs : le Programme Stratégique d'Ecodéveloppement et l'AGENDA 21 local. Ce sont des programmes participatifs qui réclament une information pertinente à la population pour une meilleure compréhension et une participation la plus large.

Les objectifs opérationnels de ce plan sont les suivants :

- Réaliser des supports d'information relatifs au développement durable à l'attention de la population
- Réaliser des films pédagogiques sur les acteurs du développement durable à Morne à l'eau
- Restituer les travaux sur le PSE et l'Agenda 21
- Mobiliser la population et accroître la participation
- Induire des changements de pratique et de comportement propices au développement durable

**Le plan de financement proposé est le suivant :**

<b>Financiers</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant en euros HT (€)</b>
ADEME	50%	44 422,70
FEADER	50%	44 422,70
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>88 845,40</b>

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT N°24 - Acquisition d'une parcelle pour la construction du pôle de la Valorisation des Déchets de la Ville de Morne-à-l'Eau**

**Monsieur W. CORNELIE** rappelle que la Commune de Morne-à-L'Eau envisage de construire son Pôle de Valorisation de Déchets (PVD) composé d'une déchèterie et d'une ressourcerie.

La construction du PVD de Morne-à-L'Eau est une impérieuse nécessité répondant aux exigences du PDEDMA et à l'urgence d'une meilleure prise en charge des déchets encombrants de la population.

La parcelle proposée à l'acquisition pour la construction de cet équipement est issue d'une parcelle AH 51 propriété de la SIS Patrimoine située à Richeval.

L'étude de faisabilité a démontré que c'est le site le plus adéquat pour accueillir cet équipement qui sera composé d'une déchèterie et d'une ressourcerie.

Des pourparlers ont donc été engagés avec la SIS PATRIMOINE en vue d'une vente après négociation à la commune. La parcelle concernée est cadastrée AH 171 et dispose d'une superficie de 02ha50a55ca, elle est située en zone I NA (POS) ouvert à l'urbanisation pour les aménagements structurants et équipements collectifs.

Le service de France-Domains a estimé la parcelle à une valeur de 20euros/m<sup>2</sup> soit 501 100 euros. Après négociation, il a été convenu entre les parties d'une acquisition à 18 euros/m<sup>2</sup> soit **450.990,00 euros**.

**Madame JASMIN** ajoute que ces informations répondent à la question posée, en amont par Monsieur JERUL.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **POINT N°25 - Questions diverses**

**Monsieur JERUL** voudrait être informé sur la suite donnée à l'intoxication survenue dans certains réfectoires de la commune ces jours derniers.

**Madame ARPHEXAD** répond qu'il n'y a pas eu de suite et il n'y a pas eu matière à s'alarmer.

**Monsieur JERUL** tient à rappeler qu'à la dernière séance, Monsieur le Maire était sur le point de clore la séance et il a fallu que Monsieur Bardail intervienne afin de parler de cette intoxication.

**Madame JASMIN** ajoute qu'il n'y a pas eu de problème et que Mme Arphexad a pris les mesures adéquates et cela a été satisfaisant.

**Madame ARPHEXAD** ajoute que si d'aventure, il y a un problème, tout serait su en temps et en heure.

**Monsieur JERUL** rappelle qu'un rapport a tout de même été rédigé.

**Madame ARPHEXAD** rétorque que dès qu'il y a un incident, il faut toujours rédiger un rapport, même lorsque des mesures adéquates ont été prises.

**Madame JASMIN** rappelle qu'il y a eu un cas similaire à Petit-Bourg. Il faut savoir que l'Agence Régionale de la Santé (ARS) collecte toutes les données, relève quels types de salmonelles et informe le Préfet et les médias en cas de problème. Et pour l'instant, Madame Arphexad n'a rien reçu.

**Monsieur ALPHONSE** souhaiterait avoir des informations relatives au fauchage des mauvaises herbes en bordure de routes.

**Monsieur FRANCFORT** répond que s'agissant du fauchage et de l'élagage, la programmation est faite. Actuellement, nous rencontrons des problèmes avec un des titulaires du marché. Une solution est en cours, le titulaire de ce marché sera convoqué et il lui sera proposé de travailler en sous-traitance avec le troisième titulaire.

**Madame JASMIN** informe qu'il y a la nuit des sirènes à Vieux-Bourg, ce samedi à partir de 20 heures autour de la piscine. Il s'agit de mettre à l'honneur des stylistes. Monsieur Gonfier n'a pu suivre toutes les réunions afin de mettre en place sa présentation ; il a dû malheureusement désister. Toutefois, d'autres stylistes seront présents.

**Monsieur FRANCFORT** voudrait porter un complément d'information concernant les lieux de fauchage qui sont les suivants : le Crématorium, Métthuviers, Coulée Elie, St-Girond, Salette, Desvarieux, Béguette, Quirine, et Naud.

**Monsieur G.LOMBION** annonce que dès dimanche, les jeunes seront présents avec leur bateau 'Manman dlo ».

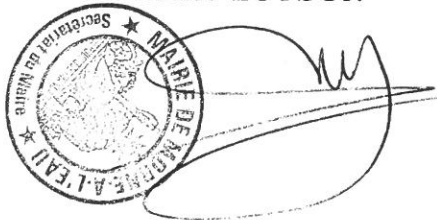
**Madame PRESSE** ajoute qu'il faut venir les encourager.

**Madame JASMIN** présente la lettre du Maire dans laquelle se trouvent des informations importantes et intéressantes. Il y a des exemplaires qui sont à la disposition de tout un chacun.

**Il est 21heures**, Madame Victoire JASMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire remercie les membres de l'assemblée délibérante de leur présence et lève la séance.

**Le secrétaire de séance**

Marianne LOYSON



**Le secrétaire administrative**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jannick SAINT-JEAN'.

Jannick SAINT-JEAN

